



DOSSIER

ACTIONS DE FORMATION

PROFESSIONNELLE

- 
- 2** - La structure
 - 3** - Les chiffres
 - 4** - L'équipe
 - 5** - Stage financé par l'AFDAS
 - 6, 7, 8** - AMMA
 - 9, 10** - Offre entreprise
 - 11** - Accompagnement artistique en musiques actuelles
 - 12** - Les cours
 - 13** - Localisation
 - 14, 15, 16** - Les solutions de financement
 - 17** - VHSS

LA STRUCTURE

MUSIQUE ET ÉQUILIBRE

École de musique associative depuis 1986. Musique et Équilibre s'est développée à Orléans avec pour objectifs, l'**accessibilité à la musique pour tous** et la création de **projets innovants et/ou pluridisciplinaire**. Musique et Équilibre, c'est une équipe de cinq passionné.e.s. entouré.e.s d'enseignant.e.s et de bénévoles qui oeuvrent au quotidien pour la bonne marche de l'école.

Organisme de formation depuis 2008. Musique et Équilibre propose des formations en Musiques Actuelles, des **stages sur mesure** pour les artistes financés par l'AFDAS ainsi qu'une **offre aux entreprises** pour leurs salarié-es dans le cadre du plan de développement des compétences et notamment le bien-être au travail par la musique. Musique et Équilibre est un organisme de formation certifié Qualiopi.

La formation des amateurs-trices et des professionnels-les est l'un des piliers de Musique et Équilibre, avec une équipe d'artistes enseignants-es permanents-es et des intervenants-es ponctuels-les pour des stages et des masterclass. L'association valorise également les artistes dans la branche création en **programmant, diffusant ou produisant** leur travail par des concerts qu'elle organise, des ventes de cession sur des scènes conventionnées, ou encore de la production déléguée de projets de création innovants.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEVENEZ MUSICIEN PROFESSIONNEL !

Musique et Équilibre s'adressent à tous les musiciens souhaitant se perfectionner et/ou faire de la musique son métier. Avec un panel de disciplines enseignées (instrument, théorie, pratique collective, MAO, environnement social, etc...), elles permettent au musicien en Musiques Actuelles de posséder un certain nombre de compétences lui permettant de réagir rapidement dans un contexte professionnel.

Depuis 2008, Musique et Équilibre propose plusieurs formations : le **Cursus Accompagnement Musiques Actuelles**, le **Cursus Pianiste Accompagnateur/trice de Musiques Actuelles**, le **Cursus Consolidation du socle de compétences musicales**, le **Cursus IOMA** (Interpréter une Oeuvre de Musiques Actuelles) et le **Cursus AMMA** (préparant au titre de niveau 5 (bac+2) d'Artiste Musicien des Musiques Actuelles délivré par la FNEIJMA).

CHIFFRES CLÉS

73%
des objectifs de formation atteints

100%
de réussite au MIMA au sein de notre organisme (2020)

86%
de satisfaction des stagiaires

59%
de réussite nationale au AMMA (2023-24)

33%
de réussite nationale au IOMA (2023-24)

5.16/6
note donnée par les stagiaires à notre organisme

DIRECTRICE

Aude Prieur 07 82 95 81 36
aude@musique-equilibre.com

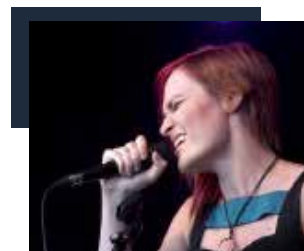
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Julien Robillard 07 49 57 31 47
julien@musique-equilibre.com

LES MASTERCLASS DE M&E EXEMPLE D'ARTISTES / GROUPES INTERVENANTS

Takumi SEINO
Thierry Fanfant
ARTUS
Valentin CLASTRIER
Owen STEWART ROBERTSON
Peter HANSON

Camille DURAND
Reinhardt WAGNER
Joëlle LEANDRE
Roberto NEGRO
Stevan TICKMAYER
Mario CANONGE



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE RÉGULIÈRE

Romain CLÉMENT



Stéphane DECOLLY



Victor GOURGEAUD



Igor IVANOV



Thierry LEU



Lamine NDIAYE



Aude PRIEUR



Julien ROBILLARD



Franck SALLÉ



Régis SAVIGNY



David SEVESTRE



Baptiste SOISSON



Vincent VIALA



STAGE FINANCÉ PAR L'AFDAS / CONSOLIDATION DU SOCLE DE COMPÉTENCES MUSICALES



Public : Accessible en formation continue. Toute personne travaillant dans le secteur du spectacle vivant, intermittent ou non, souhaitant se perfectionner sur un ensemble de compétences musicales.



Objectifs pédagogiques : Pour les artistes en formation continue, le stage AFDAS / le cursus Consolidation du socle de compétences musicales est un cycle de perfectionnement. Le programme est défini avec l'artiste selon ses besoins afin de lui apporter des atouts dans son métier.



Organisation : en fonction de la demande de l'artiste (minimum une semaine, maximum 33 semaines sur l'année scolaire)



Tarif : En fonction de la demande



Pré-requis : avoir un projet de formation. Entretien avant l'entrée en formation.

Les artistes sont en constante évolution pendant leur parcours. Cette formation s'adapte à leur besoin pour leur offrir les apports nécessaires à leurs évolutions. Qu'il s'agisse de cours individuels d'instruments ou technique vocale, de pratiques collectives, de MAO, de répertoire...



Formation finançable dans le cadre des stages AFDAS ou dans le cadre du plan de développement des compétences pour les autres OPCO

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

AMMA

(Artiste Musicien des Musiques Actuelles)

Titre de niveau 5 (bac +2) délivré par la FNEIJMA



Code CPF : 35899



Public : Musicien Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



Objectifs pédagogiques : Le cursus AMMA permet à l'artiste musicien de développer son projet professionnel avec une spécificité au choix : création, interprétation ou animation pédagogique.



Organisation : 30 semaines de cours du 6 octobre 2025 au 30 juin 2025 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



Tarif : Financement personnel : 7 500€ / Financement OPCO : 9 000 € (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



Pré-requis : Avoir un bon niveau musical (Mima, loma, Dem ou équivalent autodidacte) et avoir un projet professionnel.

LA CERTIFICATION S'OBTIENT PAR LA VALIDATION DU BLOC 1 ET D'AU MOINS L'UN DES TROIS AUTRES BLOCS.

Bloc 1 : ÉLABORER SON PROJET PROFESSIONNEL D'ARTISTE MUSICIEN DES MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 2 : CRÉER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 3 : INTERPRÉTER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 4 : PRÉPARER ET ANIMER UNE INTERVENTION PÉDAGOGIQUE ET DE MÉDIATION DANS LES MUSIQUES ACTUELLES



Formation éligible au CPF

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

AMMA : BLOC 1

Élaborer son projet professionnel d'artiste musicien des musiques actuelles (250h)

Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Jouer d'un ou de plusieurs instruments et veiller à prévenir les risques relatifs à son activité musicale

Activité 2 - Définir son projet professionnel d'artiste musicien et communiquer sur celui-ci auprès des différents interlocuteurs concernés

Activité 3 - Produire les éléments artistiques et techniques afin de mettre en oeuvre et promouvoir son projet artiste musicien

Validation :

Épreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- une épreuve individuelle instrumentales ou vocale
- une épreuve d'analyse et de contextualisation d'une oeuvre musicale écoutée
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire de présentation du projet professionnel, incluant les éléments spécifiques au bloc 1 et à l'option choisie parmi les blocs 2 à 4

AMMA : BLOC 2

Créer une oeuvre de musiques actuelles (100h)

Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Écrire et/ou composer un texte et/ou une musique originale

Activité 2 - Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande de création pour pouvoir y répondre et la mettre en oeuvre

Validation :

Épreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- une épreuve de composition à partir d'un cahier des charges

AMMA : BLOC 3

Interpréter une oeuvre de musiques actuelles
(100h)

Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Préparer son interprétation d'une oeuvre de musiques actuelles avec les différentes parties prenantes du spectacle

Activité 2 - Interpréter une oeuvre de musiques actuelles dans le cadre du spectacle vivant

Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- Une mise en situation professionnelle de jeu sur scène

AMMA : BLOC 4

Préparer et animer une intervention pédagogique et de médiation dans les
musiques actuelles (100h)

Réalisé par la Fneijma

Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande d'animation et/ou de médiation pour pouvoir y répondre et la mettre en oeuvre

Activité 2 - Animer et évaluer une intervention pédagogique et de médiation

Tarif : voir Fneijma

Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- Un stage professionnel suivi de la rédaction d'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (incluant un scénario pédagogique et une analyse de pratique).

OFFRE ENTREPRISE

La musique en entreprise : l'accord maljeur du bien-être et de la performance

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, UN OBJECTIF PRAGMATIQUE ET HUMAIN

Devant la recrudescence de l'épuisement professionnel, de l'absentéisme, des burn-out, du désengagement et des maladies professionnelles causées par le stress, les entreprises ont pris conscience de l'importance de la qualité de vie au travail (QVT).

Au-delà de l'aspect préventif de ces actions, l'amélioration du bien-être des salarié-e-s fait aussi rayonner sa marque employeur pour attirer les talents, améliore la créativité comme la concentration des salarié-e-s et renforce la cohésion des équipes, véritable richesse de l'entreprise.

DES BIENFAITS DÉMONTRÉS

Langage universel par excellence, la musique est un art immémorial. Présent dans toutes les cultures, il est le plus pratiqué sur la planète. Ainsi, son intérêt dans le cadre de l'amélioration du bien-être au travail a naturellement fait son apparition.

De nombreuses études scientifiques ont depuis longtemps établi son impact positif sur la concentration, la créativité, la cohésion ou encore la diminution du stress. C'est un puissant stimulateur neurologique qui favorise les connexions entre les diverses zones de cerveau, favorisant la baisse de l'anxiété, du stress et des troubles du sommeil.

C'est également un formidable outil de développement de développement de l'intelligence collective, de l'expression et de la confiance en soi.



- Un-e salarié-e heureux-se est 31 % plus productif-ve, 55% plus créatif-ve. Mieux, il/elle est 2 fois moins malade, 6 fois moins absent-e et 9 fois plus loyal-e (Etude Opinionway pour Horoquartz)

-73% des Français-es accordent à la musique une place importante dans leur vie. (Etude SACEM 2021 «Les Français et la musique dans les territoires »)

COMMENT ?

Musique et Équilibre, école de musiques actuelles associative établie en 1986, est constituée d'une équipe de 32 professeurs-artistes expérimenté-e-s. Ses membres ont à cœur de partager la musique pour tous, sans distinction d'âge, de niveau de pratique ou d'esthétique. Nous proposons aux responsables en entreprise désireux de faire progresser le bien-être de leurs salarié-e-s des solutions personnalisées et clé en main, sur quatre modalités possibles :

CHORALE EN ENTREPRISE

La chorale d'entreprise est une pratique de plus en plus appréciée pour ses bénéfices constatés en matière de cohésion, de gestion du stress et des émotions.

Véritable vecteur d'un sentiment d'appartenance, cette pratique abolit les règles hiérarchiques, les différences générationnelles et l'isolement. Elle crée un commun bienveillant, susceptible de se prolonger au-delà des moments de pratique collective. Les participants apprennent à prendre confiance en eux, à s'affirmer avec et devant les autres, améliorant leur capacité à prendre la parole en public et à s'affirmer comme professionnels.

SÉMINAIRES

Le séminaire interne est un moment fédérateur pour l'entreprise, en particulier pour les structures multisites. C'est un moment stratégique qui permet à la direction de comprendre ce qui se joue dans son entreprise, de motiver et de passer des messages clés sur ses ambitions.

La musique est un élément-clé du team building, un outil remarquablement efficace pour susciter l'émotion, favoriser l'enthousiasme, la mémorisation des messages.

Pratiquée sous forme interactive avec un musicien professionnel (percussions, jeux vocaux...) ou directement par les collaborateurs impliqués dans un projet au long cours, la musique rendra vos assemblées aussi fédératrices qu'inoubliables.

ORCHESTRE D'ENTREPRISE

A l'instar de 44% des Français-es (IFOP, 2017), nombre de vos salarié-e-s éprouvent peut-être depuis longtemps le désir de « se mettre à la musique », ou la pratiquent déjà de manière isolée. Sous la direction d'un-e professeur de musique, proposez une expérience fédératrice à vos talents, pour conjuguer de manière harmonieuse et durable vie privée et vie professionnelle.

COURS DE MUSIQUE PENDANT LA PAUSE MÉRIDIANNE

Conjuguant plaisir et concentration, l'apprentissage de la musique est un puissant stimulant neurologique, doublé d'un moment de détente et d'enrichissement personnel. Sous la direction d'un-e professeur de musique apte à enseigner à tous les niveaux, vos collaborateurs-trices verront leur qualité de vie au travail significativement augmentée par la satisfaction de constater leur progrès, fruit d'un travail constructif accompli aux côtés de leurs collaborateurs-trices.

ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN MUSIQUES ACTUELLES

(120h)



Public : Artistes professionnel·les (musicien·ne·s et autres) ayant déjà un projet élaboré ou en cours d'élaboration.



Objectifs pédagogiques : Ce cursus permet l'amélioration de la technique instrumentale/ vocale, l'aisance scénique, le développement de la créativité et des propositions d'interprétations, l'adaptation aux situations et à leurs environnement (acoustique, artistique, scénique...) et l'élaboration d'un projet artistique.



Organisation : 10 semaines de cours

Session de formation :

Du 22/09/2025 au 14/12/2025

Du 02/01/2025 au 29/03/2025

Du 30/03/2025 au 21/06/2025



Tarif : 2 000€ par formation / Financement OPCO : 3 500€



Pré-requis : faire partie d'un ensemble musical. Entretien avant l'entrée en formation

PARTIE TECHNIQUE 50H	PARTIE INTERPRETATION 50H	PARTIE ENVIRONNEMENT 20H
<ul style="list-style-type: none">- Travail corporel et mental (respiration, posture, détente, gestion émotionnelle ...)- Technique de la voix/instrument- Coaching musical et artistique- Maïeutique	<ul style="list-style-type: none">- Travail stylistique- Travail en groupe et solo- Improvisation, polyphonie- Possibilité d'ajouter des instruments pour les chanteurs si vous vous accompagnez	<ul style="list-style-type: none">- Environnement social du musicien- Médiation,- Communication

Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

LES COURS

COURS INDIVIDUEL INSTRUMENT OU CHANT : mise en place des éléments techniques permettant une bonne compréhension de l'instrument.

COURS DE DÉCHIFFRAGE : cours collectif de lecture instrumentale. déchiffrage de grilles et de structures. mise en place et interprétation (son. phrasé. nuances...).

COURS DE REPIQUAGE : travail de l'audition. de la mémorisation. de l'entraînement de l'oreille. Réalisation de relevés de mélodies et de rythmes. notions théoriques sur la notation musicale.

COURS DE RYTHME & OREILLE : ces cours sont organisés par niveau afin de permettre aux musiciens de développer une acuité fine des hauteurs de sons. des intervalles. des rythmes et des séquences (en parallèle utilisation de logiciels spécialisés).

COURS D'HARMONIE : comprendre l'harmonie et la réalisation d'arrangement. Mobiliser les connaissances théoriques et musicales favorisant la composition. l'improvisation et la créativité.

ATELIER PRATIQUE COLLECTIVE : atelier de pratique collective menant à la maîtrise des usages pratiques et culturels du jeu de groupe (travail du son. interactivité entre les musiciens. placement rythmique...).

ATELIER RÉPERTOIRE : atelier de pratique collective dédié à la découverte de divers styles et de techniques musicales (improvisation. jazz. blues. world. rock). Travail de l'esprit d'initiative. de l'aisance scénique et de l'improvisation.

ATELIER PROJET CRÉATION : Musique et Équilibre cherche à valoriser la création des amateurs et des professionnels. Les stagiaires de la formation sont invités à mener un projet de création seul ou à plusieurs sur une année. Ce projet de création fait l'objet d'un concert en situation professionnelle dans l'année et/ou d'un enregistrement phonique. L'objectif de ce projet est de placer le stagiaire en situation de leadership.

STAGES/MASTERCLASS ARTISTES COMPLÉMENTAIRES : sur toute l'année. une série de musiciens professionnels en résidence ou en répétition à Musique et Équilibre apportent des contenus pédagogiques et artistiques complémentaires au professeur habituel des cours d'instrument.

LOCALISATION

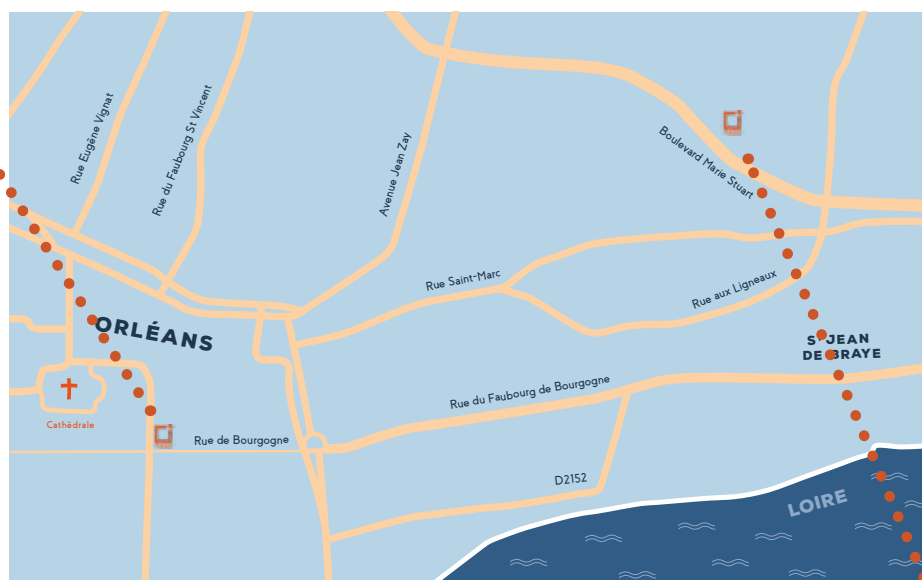
108

108 rue de Bourgogne 1er étage
45000 Orléans
02 38 54 81 31

Accueil en période scolaire :
Lu. Mar. Je. Ve. 13h-20h
Mer. 10h-18h

Accessible apersonnes en situation de
handicap (ascenseur)

Accueil hors période scolaire :
Lu. - Je. 14h-18h



ARGONAUTE

73 boulevard Marie Stuart
45000 Orléans
02 38 54 81 31

Locaux au rez-de-chaussée
Accessible aux personnes en situation de handicap
Pas d'accueil à l'Argonaute

SOLUTIONS DE FINANCEMENT

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A L'INITIATIVE DU OU DE LA SALARIÉ OU DE L'ENTREPRISE

Ce plan permet aux salarié-e-s de **suivre des actions de formation** à l'initiative de leur employeur-euse, par opposition aux formations qu'ils-elles peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation, ou à leur initiative avec accord de l'employeur-euse.

DEMANDEUR D'EMPLOI

Pour qu'une formation soit **éligible** au **Compte personnel de formation** (CPF) de demandeur-euse-s d'emploi, une alternative aux formations certifiantes citées ci-dessus, est qu'elle soit sélectionnée dans les **appels d'offres** des régions, de **Pôle emploi** ou de l'**Agefiph** (pour les personnes handicapées) pour des formations concourantes à l'accès à la qualification des personnes à la recherche d'un emploi (Article L.6323-6 I. et III).

ARTISTE AUTEUR.RICE ET OU COMPOSITEUR.RICE

Le **droit à la formation professionnelle** des artistes auteur-ric-e-s (parolier-ères-s, compositeur-ric-e-s, réalisateur-ric-e-s, plasticien-ne-s, auteur-ric-e-s, chorégraphes, scénaristes, ...) est géré par l'**Afdas**.

Tous les auteur-ric-e-s affilié-e-s à **Agessa** ou ayant cumulé au moins **9000 euros de droits d'auteur** au cours des trois dernières années peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation.

Si vous êtes affilié à une **société civile de perception et de répartition des droits** (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, etc.), des financements sont possibles. Renseignements disponibles auprès de chaque société de perception et de répartition des droits.

SALARIES ET INTERMITTENTS

Le **plan de développement des compétences des intermittent-e-s** du spectacle de l'**AFDAS** permet de financer, sous conditions, des **actions d'adaptations**, de **développement** des connaissances, ou de **perfectionnement**.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du **plan de développement** des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années :

- **Artistes interprètes, musiciens : 48**
- **Techniciens du spectacle vivant, metteurs en scène et réalisateurs : 88**
- **Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel : 130**

AUDIENS (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/techniciens-ne-s) peut contribuer au financement de la formation pour les intermittents inscrits comme demandeur d'emploi cotisants de l'Alliance Professionnelle Retraite Arrco et/ou Agirc - Section Culture et Communication.

SALARIÉS DES AUTRES SECTEURS

Le **Compte personnel de formation** (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des **droits à la formation** mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Les formations accessibles sont les actions de formations sanctionnées par :

- Les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Les attestations de validation de blocs de compétences.
- Les certificats et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (dont cléa) ou enregistrées à la CNCP avant le 1er janvier 2018.
- Les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Les bilans de compétences.
- Les actions de formation, accompagnement, conseil, dispensés aux créateur-riche-s/repreneur-euse-s d'entreprises.
- Les actions de formations destinées à permettre aux bénévoles, volontaires en service civique, pompiers d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (seuls les droits acquis au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions).

A noter : les certificats de qualification professionnelle (CQP) ne sont plus éligibles au Compte personnel de formation (CPF), lorsqu'ils ne sont pas par ailleurs inscrits au RNCP.

TRAVAILLEUR.EUSE.S INDÉPENDANT.E.S

Pour les travailleur-euse-s indépendant-e-s, membres des professions libérales et des professions non-salariées, leurs conjoints-e-s collaborateur-riche-s et les artistes auteur-e-s, les droits du **Compte personnel de formation** (CPF) seront alimentés une première fois en 2020, au titre des activités professionnelles accomplies en 2018 et en 2019.

AGENT.E.S PUBLIC.QUE.S ET AGENT.E.S CONSULAIRES

Consultez le site de la **Direction générale de l'administration et de la fonction publique** (DGAFP).

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE PTP OU CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le **projet de transition professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation permettant aux salarié-e-s souhaitant **changer de métier** ou de **profession** de financer des **formations certifiantes** en lien avec leur projet.

Le projet de transition professionnelle peut être utilisé pour financer des formations certifiantes, éligibles au compte personnel de formation (cf. ci-dessus).

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE CEP

Le **CEP** est un service d'accompagnement **personnalisé** et **gratuit**.

Il est accessible à toute personne active, en emploi ou sans emploi.

Cinq opérateurs se chargent du conseil en évolution professionnelle pour vous **accompagner** et **monter votre projet** de formation. Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien gratuit et confidentiel auprès de :

- **Afdas (professionnel-e-s, en activité ou non, des secteurs de la culture, des médias, des sports, des loisirs)**
- **Pôle Emploi**
- **Cap emploi (pour les professionnel-le-s en situation de handicap)**
- **Apec**
- **Fongecif**
- **Mission locale (pour les 16/25 ans)**

AUTRE

Pensez au co-financement **Etat** (pôle emploi), **Région** (Conseils régionaux), **Fonds des entreprises**. N'hésitez pas à contacter votre **CEP**, Conseiller en Evolution Professionnelle

LUTTE CONTRE LES VHSS

Musique et Équilibre s'engage contre les Violences et Harcèlements sexistes et Sexuel.le.s. que ce soit au sein de l'équipe qui a été formée à ces questions mais également au sein de la FRACAMA.

Nous avons fait le constat dans le département du manque de dispositifs et de réponses communes par rapport à d'autres départements français. Nous souhaitons collectivement mettre un terme à ces comportements afin de continuer à organiser nos manifestations dans des lieux sécurisés pour nos publics.

Nous avons la volonté de mettre en place une charte commune pour l'accueil de tous les publics de manière sécurisée. organiser des formations pour les personnes volontaires à l'écoute. à la protection des victimes et pouvoir les rediriger vers les organismes qualifiés afin qu'un accompagnement leur soit proposé. Nous réfléchissons à mettre en place des outils et moyens de communication/d'affichage adaptés et à disposition dans nos événements et lieux pour les rendre plus sûrs et dire fermement aux harceleurs: agresseurs, violeurs qu'ils n'ont pas leur place parmi nous.

JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN, COMMENT SIGNALER ?

Au sein de Musique et Équilibre, vous pouvez nous signaler tout comportement en lien avec les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuel.le.s à l'adresse :

stop.violences@musique-equilibre.com

Via la cellule d'écoute psychologique et juridique du ministère de la Culture mise en place et opérée par Audiens :

01 87 20 30 90 (du lundi au vendredi 8h30 - 10h30 / 17h-21h)

violencessexuelles-culture@audiens.org

Via le portail de signalement gratuit de l'état, anonyme et disponible 24h/24, ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. La discussion interactive instantanée (chat) permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

<https://www.service-public.fr/cmi> (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)